



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques,
des assemblées et de la commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ~~ou notification~~ le : 20 OCT. 2023

AR2023-143

Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :
Madame Zahra BOUDJEMAÏ
Première adjointe au Maire

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 qui confère de plein droit le pouvoir de police municipale au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 6°, et le code de la santé publique, notamment l'article L 3213-2, permettant de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-7 permettant au Maire de pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

Vu l'élection des Adjointes au Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Madame Zahra BOUDJEMAÏ, Première adjointe au Maire,

Considérant la nécessité de permettre à Madame Zahra BOUDJEMAÏ de signer, lors de ses astreintes, des arrêtés de réquisition de funérarium pour y faire admettre un défunt, et de prévenir les atteintes à la santé et à la salubrité publiques,

ARRETE

Article 1 : Madame Zahra BOUDJEMAÏ, Première adjointe au Maire, est chargée, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant de la communication, de l'évènementiel, de la vie des quartiers et du quartier du Parc Nord.

Article 2 : La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des actes, décisions et tous documents engageant la commune en matière de :

- Communication, information, affichage
- Relations publiques
- Coordination des événements municipaux, fêtes des parcs, initiatives des quartiers, coordination d'été
- Règlement local de publicité
- Mairies de quartier
- Suivi de la mise en œuvre territoriale de la politique municipale en lien avec les élus en charge des quartiers

- Adaptation et suivi du projet urbain et social du quartier du Parc Nord
- Coordination des politiques publiques dans le quartier du Parc Nord en lien avec les maires-adjoints thématiques
- Suivi du conseil de quartier du Parc Nord et des instances participatives

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit de Imed AZZOUZ, Deuxième adjoint au Maire, délégation est accordée à Madame Zahra BOUDJEMAÏ pour signer les actes relatifs aux affaires immobilières et foncières, en particulier les actes d'acquisitions et de cessions, et les actes relatifs aux transferts d'actifs immobiliers à titre gratuit ou onéreux.

Article 4 : Le Maire délègue à Madame Zahra BOUDJEMAÏ le pouvoir de signer, lors de ses astreintes, des arrêtés de réquisition de funérarium, pour y faire admettre un défunt, et des arrêtés portant admission en soins psychiatriques sans consentement.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressée.

Nanterre, le 20 octobre 2023



Le Maire de Nanterre


Raphaël ADAM